

[Régions]



DOSSIER

► Réalisé par
Axel Benoist, Patrick
Bernard, Sigrid Gérardin,
Christophe Tristan

32 ANS DE DÉCENTRALISATION Quelles conséquences sur la voie professionnelle ?

Les dernières lois de décentralisation et celle sur la refondation de l'École de la République ont accru le pouvoir des régions, notamment sur la formation professionnelle et sur la répartition de la taxe d'apprentissage. L'ARF souhaite aller plus loin. Or la baisse des dotations de l'État, la réduction du nombre de régions et le grand chambardement prévisible des majorités après les élections de décembre prochain ne peuvent qu'avoir de lourdes conséquences sur l'enseignement professionnel public.

Bien des élu-es politiques sont obsédés par l'apprentissage qu'ils estiment nécessaire de développer par le mixage des parcours et des publics au sein des EPLE, et par la mutualisation des plateformes techniques dans le cadre des CMQ, cheval de Troie d'un mélange formation initiale et continue. Mais certains ont des projets plus radicaux encore, comme fusionner LP et CFA.

Le patronat de son côté, qui a déjà souvent fait plier le gouvernement actuel, souhaite avoir la main sur le pilotage de l'apprentissage et plébiscite lui aussi le « modèle » allemand, mais en ne regardant que ce qui l'arrange... ■



- Niveau III** : BTS, DUT, diplôme des métiers d'art...
- ARF** : Association des régions de France
- CAEN** : Conseil académique de l'Éducation nationale
- CCREFP (2002)** : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
- CES(E)R** : Conseil économique, social (et environnemental depuis 2010) régional
- CFA** : Centre de formation d'apprentis
- CMQ** : Campus des métiers et des qualifications
- CNE** : Conseil national de l'emploi
- CNEFOP/CREFOP** : Conseil national/Comité régional sur l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle
- CNFPTLV** : Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie
- CTA** : Comité technique académique
- DAFPIC** : Délégué-e académique à la formation professionnelle initiale et continue
- EPLE** : Établissement public local d'enseignement
- EPP** : Enseignement professionnel public
- IGAENR** : Inspection générale de l'EN et de la recherche
- MAPTAM** (janvier 2014) : Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- NOTRe** (juin 2015) : Nouvelle organisation territoriale de la République
- PRDFP** : Plan régional de développement des formations professionnelles
- SPRO** : Service public régionalisé de l'orientation



VOIE PROFESSIONNELLE

Les dates clés de la régionalisation

DATES	LOIS	CONSÉQUENCES
1982-1983 : Acte I de la décentralisation (loi Deferre)		
22 juillet 1983	Loi relative à la répartition des compétences	Mise en place des CDEN et CAEN. Transfert de la gestion et du financement des lycées aux régions. Autonomie accrue des EPLE (le chef d'établissement exécute les décisions du conseil d'administration).
23 juillet 1987	Loi relative à l'apprentissage	La région établit la liste des investissements prioritaires intéressant l'apprentissage et le schéma prévisionnel de l'apprentissage, coordonné avec celui des formations scolaires.
20 décembre 1993	Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle	Renforcement du pouvoir des régions en matière de formation professionnelle, notamment sur la gestion de la carte des formations. Etablissement d'un PRDFP (en concertation avec l'État, après consultation du CESR et du CAEN notamment). Des sections d'apprentissage peuvent être créées dans les EPLE.
27 janvier 2002	Loi de démocratie de proximité	Mise en place d'un plan régional de développement des formations professionnelles.
2003-2004 : Acte II de la décentralisation		
13 août 2004	Loi relative aux libertés et responsabilités locales	Les régions deviennent propriétaires des lycées dont ils gèrent les personnels techniques, doivent définir et mettre en œuvre la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des adultes, peuvent accorder des aides économiques individuelles aux entreprises.
8 juillet 2013	Loi pour la refondation de l'École de la République	Évolution de la carte des formations décidée par les régions, les rectorats ne conservant que l'ordre de priorité des ouvertures et fermetures. Régions en charge de l'équipement numérique des EPLE. Représentant-es de la région dans les CA des lycées : passent de 1 à 2.
2014-15 : Acte III de la décentralisation		
27 janvier 2014	Loi relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)	Simplifier l'action publique en redéfinissant les domaines de compétences.
16 janvier 2015	Loi relative à la délimitation des régions	Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2016 des 13 nouvelles régions.
5 mars 2014	Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale	Nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage : la région en pilote la majorité, baisse du montant allouable à l'EPP.
7 août 2015	Loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)	Renforcer le rôle des régions en matière de développement économique.

Réforme de la taxe d'apprentissage : effets désastreux pour les EPLE



Un établissement en difficulté ?

Contactez la section académique du SNUEP-FSU
(VOIR PAGE 14)

Les conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage appliquée depuis le 1^{er} janvier 2015 sont déjà observables. Alors que la part récupérée par les CFA a augmenté de 37 %, d'après l'estimation de Jean-Pierre Hulot, président d'Octalia¹, qui s'en réjouit, celle des régions a progressé de 13 %. Quant aux LP, leur TA a baissé de 35 %.

Faute de budget, les établissements doivent donc se préparer à ne plus pouvoir passer certaines commandes pourtant nécessaires. C'est déjà le cas pour certains d'entre eux, les lignes d'achats étant consommées depuis juillet dernier. Les élèves pâtissent de cette situation : plus de métaux, plus de gazole, outils non rem-

placés, commandes plus petites donc fonctionnement plus onéreux sur le long terme, plus de denrées ou alors en plus petite quantité ou remplacées par un morceau moins noble, etc.

Pourtant averties depuis plus d'un an par le SNUEP et la FSU, les régions commencent seulement à réagir au cas par cas, découvrant parfois la nécessaire utilisation de la TA en fonctionnement. Cela illustre leur manque d'investissement envers l'EPP, au profit des CFA. ■

1. Fédération de collecteurs de la taxe d'apprentissage, co-créée par le MEDEF.



CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES AUX MAINS DES RÉGIONS Dans l'intérêt des jeunes ou des entreprises ?

Depuis 2013, la région est devenue la seule collectivité compétente pour porter les politiques de formation professionnelle et d'emploi. L'État s'est ainsi déchargé d'une partie de sa responsabilité concernant la voie professionnelle publique initiale.

Avant les réformes législatives¹, les politiques nationales pouvaient imposer des restructurations ou fermetures de sections. Les régions ont donc tout fait pour obtenir le pouvoir de décision. Mais la nouvelle situation crée d'autres dangers pour les jeunes.

D'avantage sous la pression du chômage et des besoins immédiats des entreprises, les élu-es régionaux sont souvent tentés par des mesures ne favorisant pas l'égalité des chances ni l'élévation du niveau de qualification. Manquant également d'expertise sur les stratégies des collèégiens, sur leurs besoins quand ils arrivent au lycée, sur l'importance des conditions d'études et sur leur manque de mobilité, nombre de politiques espèrent trouver des remèdes miracles dans le mixage des publics et des parcours², dans la mise en place des SPRO et

CMQ, quand ils ne projettent pas la fusion pure et simple des LP et CFA.

Autre problème : la place réduite accordée aux représentant-es syndicaux, plus précisément à ceux du monde éducatif, dans les instances consultatives régionales. Si les projets de cartes scolaires sont toujours présentés en CAEN avant le vote des élu-es, ils le sont aussi au CREFOP. Même isolée, voire écartée du bureau, la FSU s'y fait entendre.

Jusqu'en 2014, le rectorat élaborait la carte des formations sous statut scolaire, même si les élu-es régionaux avaient leur mot à dire. Désormais, les régions classent par ordre de priorité les ouvertures, évolutions de capacité et fermetures, ordre que doit respecter le rectorat, dans la mesure de ses moyens.

Face à toutes ces menaces, le SNUEP-FSU combat toute dégradation de l'EPP sous statut scolaire. ■

1. Loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013 et loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014.

2. Mixage entre statut scolaire et statut d'apprenti-e.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE AUX MANETTES Grande glaciation en LP pour des CFA satisfaits



Pour récupérer le pilotage de la carte des formations professionnelles, le discours de la région affichait volontarisme et grandes ambitions. Le résultat apparaît aujourd'hui bien faible et dans la droite ligne de promotion à tout crin de l'apprentissage.

Dans son document d'orientation des formations professionnelles validé au printemps¹, le conseil régional considère que la carte est globalement suffisante et répondrait aux besoins des territoires. Une simple stabilisation de l'offre « serait » nécessaire avec la préconisation d'un équilibre entre les statuts (scolaire, apprenti, formation continue).

Malgré la baisse du nombre d'entrées, c'est l'apprentissage que la région souhaite développer : mixité des parcours voire des publics, ouvertures ou transformations concernant en grande majorité des formations en apprentissage, absence de prospection pour des ouvertures en lycée public...

Le rectorat a sa part de responsabilité en faisant trop peu de propositions. Celles-ci se font à moyens constants par bassin : une fermeture pour une ouverture. Pourtant, le nombre des



Lycée Olivier Guichard, Guérande © M.-C. Guérin

sortant-es de 3^{ème} continue d'augmenter : d'ici 10 ans quatre lycées seront nécessaires. Les besoins en formation sont connus : services à la personne, métiers de bouche, bâtiment, sécurité... Mais l'ambition n'est pas là pour l'EPP. Rectorat et région ne prévoient pas pour l'instant de CAP ou Bac Pro dans les nouveaux lycées. Et l'argument des moyens ne tient plus.

Le SNUEP et la FSU sont trop souvent les seuls à intervenir en CREFOP, CAEN, CTA ou audience pour dénoncer cette politique de casse de l'EPP. Pour aller plus loin, ils ont lancé un chantier de prospectives afin d'alerter et de peser dans le rapport de force qui s'installe. ■

1. Rapport adopté en avril 2015.



RÉGIONS

Une fusion menée sans débat public

Les nouvelles étapes de la réorganisation territoriale (loi NOTRe) devraient accentuer la dégradation du service rendu tout en éloignant encore un peu plus les usager-es, notamment les plus fragilisés-es.

Le gouvernement s'est interrogé sur une nouvelle réorganisation des rectorats, voire la disparition de certains, comme le préconise un rapport de l'IGAENR. Neuf recteurs coordonnateurs ont été nommés pour y réfléchir. La FSU et le SNUEP s'en sont tout de suite inquiétés.

Fusionner des académies ne peut en rien améliorer l'organisation et le fonctionnement au quotidien. Au contraire, cela impliquerait une réorganisation sur le long terme, source de dysfonctionnements, de transferts de coûts, ainsi qu'une dégradation des conditions de travail des agent-es par l'agrandissement des zones possibles d'intervention. Aussi, l'éloignement du centre de décision favoriserait des regroupements d'écoles, la fermeture de petits collèges et de LP.

À l'issue du conseil des ministres le 31 juillet dernier, M.Valls a indiqué que le projet de fusion des rectorats était abandonné et qu'on se dirigeait vers une coordination des académies¹ d'une même région avec un « grand recteur régional ». Celui-ci serait l'interlocuteur unique du président du conseil régional et du préfet de région. En parallèle, une nouvelle instance naîtrait : le « comité régional académique » où siègeraient les autres recteurs de la région. Cette instance devrait permettre d'harmoniser les politiques publiques de l'EN (carte des formations et gestion des lycées), de l'enseignement supérieur et de la recherche.

DES FUSIONS À L'OPPOSÉ DES BESOINS DES USAGER-ES, QUI VONT DÉGRADER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENT-ES



Le gouvernement minimise l'impact de la fusion des régions sur l'emploi. Des rapports indiquent déjà que près de 10 700 agent-es d'État sur 28 000 exerçant des fonctions régionales devraient connaître une mobilité géographique ou fonctionnelle. S'y ajoutent les répercussions économiques, du fait du transfert d'organismes tel que la DIRECCTE, la DREAL, la DRAAF, l'INSEE (Amiens, Clermont-Ferrand, Limoges...).

Lycée Antonin Carême, Savigny-le-Temple (77) © Tej, Creative Commons ©



Malgré cette annonce, de nombreuses questions restent en suspens. Les politiques menées par chaque région sont bien différentes. Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, amenées à fusionner, en sont une bonne illustration : attribution aux lycéen-nes de chèques lecture de 40 à 130 euros dans un cas, prêt des manuels scolaires dans le second cas ; aide à l'achat d'ordinateurs pour les élèves de 2nde sur conditions de ressources d'un côté, ordinateurs fournis de l'autre. Le choix opéré sera-t-il celui du moindre coût ? La carte des formations risque aussi d'être revue rapidement à la baisse, certaines formations sont menacées de fermeture en zones limitrophes, là où des établissements vont se retrouver en concurrence.

Le gouvernement se donne jusqu'en 2018 pour finaliser la mise en place de cette réforme. Ce choix peut étonner : faut-il y voir la peur de se couper de son électorat avant les prochaines échéances électorales ? Veut-il attendre les prochaines élections professionnelles pour vraiment revoir le fonctionnement des rectorats – et donc des instances² ?

Aujourd'hui, l'articulation de plusieurs services (gestion des examens, gestion des payes, DAFPIC) est à définir et à construire. Quelle organisation pour ces services ? Des centralisations seront-elles mises en place à travers des mutualisations voire des fusions entre les académies ?

Le SNUEP-FSU dénonce ces fusions à l'opposé des besoins des usager-es, qui vont dégrader les conditions de travail des agent-es. Pour le SNUEP et la FSU, seul un service public de proximité et renforcé, avec des agent-es confortés-es, peut être de qualité. ■

1. Les académies actuelles seraient maintenues dans leurs limites géographiques.
2. CAPA, CTA, CHSCT...